

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

5

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 16 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 mars 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Mohammed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Isabelle ROCHE-LACOMBE à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT
(AP/CP) N° 2023-01 RELATIVE A LA CRÉATION D'UN MULTI ACCUEIL
ET RELAIS PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Aussi, il est proposé à l'assemblée la création d'une cinquième autorisation de programme portant sur le projet d'un « Multi accueil et relais petite enfance à Thiers ».

En effet, compte tenu de son caractère pluriannuel et eu égard à l'importance financière du programme ainsi envisagé, il est opportun de prévoir une AP ce qui permettra de ne budgéter pour chaque exercice que les crédits de paiement correspondant au niveau de réalisation prévisionnel du projet sans être lié par les exigences de la comptabilité d'engagement.

Le projet « Multi accueil de Thiers et relais petite enfance » poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités liées à la petite enfance pour Thiers avec des équipements adaptés.

L'enveloppe prévisionnelle limitative du programme serait ouverte à hauteur de 1,3 millions d'euros TTC. Elle comprend l'ensemble des interventions à prévoir pour l'opération. Cette enveloppe intègre non seulement les coûts travaux mais également les frais d'ingénieries, les frais annexes et connexes. Il est proposé à titre prévisionnel la planification de ce programme sur les exercices 2023 à 2025. L'exercice budgétaire 2023 devrait permettre de débiter la maîtrise d'œuvre du programme dans le prolongement d'une définition affinée des besoins.

C'est pourquoi cette AP pourrait donner lieu à une première répartition prévisionnelle des crédits de paiement, dans le cadre de l'enveloppe précitée, comme suit :

Années	2023	2024	2025
Crédits paiement	150 000	1 050 000	100 000

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création de l'autorisation de programme n°2023-01, à hauteur de 1,3 millions d'euros TTC, dans les conditions susmentionnées ;
- **Approuve** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement de l'opération au sein de cette enveloppe.

TOTAL VOTANTS : 55

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Abstentions :

Conseillers présents : 50

Pour : 55

Représentés : 5

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

